Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260713-2026_44-DE

Département des Côtes d'Armor

DÉLIB.2026-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	12
Absents	:	3
Votants	:	13

Date de la convocation :

Mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Mickaël PELLAN, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Thierry JEANNEY, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés : Bénédicte GLOTIN (donnant pouvoir à Me Noëlla GENISSEL)

Secrétaire de séance : Ludocie BINARD

Objet : Création d'un emplois permanent d'Agent Périscolaire à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rapprochement des écoles privées de Loscouët-sur-Meu et de Trémorel entraîne une réorganisation pérenne des services périscolaires de la commune. Cette nouvelle organisation génère un besoin permanent d'encadrement des enfants pendant les temps de garderie et de restauration scolaire.

Il rappelle qu'en application des dispositions du Code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux et d'en fixer les caractéristiques.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la création des emplois communaux ;

Vu le budget communal 2026 adoptée par délibération n°2026-13 a du 7 avril 2026 ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire (RIFSEEP) n°2021-25 adoptée le 11/03/2021

Considérant la nécessité de renforcer durablement le service périscolaire afin de répondre aux besoins résultant du rapprochement des écoles privées de Loscouët-sur-Meu et de Trémorel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260713-2026_44-DE

- De créer, à compter du **28 août 2026,** un emploi permanent d'agent périscolaire à **temps non complet de 16 heures 36 minutes hebdomadaires (16,60/35e)** ;
- De préciser que cet emploi relève du cadre d'emplois des **adjoints d'animation territoriaux,** catégorie C ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Ludocie BINARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT

MAIRIE DE LOSCOUËT SUR MEU (Côtes-d'Armor)